

gnements sur les réseaux de distribution et les marchés, ainsi que sur les conditions d'accès au marché (tarifs, règlements sanitaires, permis d'importation, normes régissant les produits, etc.). Ces bureaux peuvent également fournir un certain nombre de publications émanant des ministères et des médias. Pour tout renseignement sur des questions précises touchant à l'exportation au Japon, on communiquera avec l'organisme suivant :

Direction de l'expansion du commerce au Japon (PNJ)

Bureau de l'Asie et du Pacifique-Nord

Ministère des Affaires extérieures

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario)

K1A 0G2

Tél. : (613) 995-8985

Télex : 053-3745

Télécopieur : Dex 4100 (613) 996-9288/9103

Dex 3500 (613) 996-9510

Rapicom 1500 (613) 996-6906

Centre du commerce d'exportation

Le Centre du commerce d'exportation, administré par le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR), peut donner une foule de renseignements sur les programmes du Gouvernement du Canada qui touchent les entreprises. Demander au téléphoniste le numéro suivant, à frais virés :

(613) 995-5771

Le Centre du commerce d'exportation est situé à l'adresse suivante :

Niveau 01 (zone centrale)

235, rue Queen

Ottawa (Ontario)

K1A 0H5